



Natation

Course 2025

Interclubs AVENIRS
bassin de 25m

Ligues
Comités Départementaux

Equipes de 4 filles et/ou 4 Garçons 11 ans et moins (nés en 2014 et après)

L'objectif est de permettre aux clubs en amont du groupe benjamins de mettre un pied à l'étrier pour une confrontation individuelle et collective, départementale ou régionale avec programme.
L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des ligues, sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental sur la formule identique des Interclubs (compétition déclarée en tant que telle). Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Procédures d'engagements :

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat. Le déclarant choisira :

- Pour la Ligue : **Interclubs Ligue Aveniris (type 197)**
- Pour le Comité Départemental : **Interclubs Départementaux Aveniris (type 211)**

Organisation possible jusqu'au 21 décembre.

Contenu du programme :

Épreuves individuelles (5 en filles et 5 en garçons)

50 papillon, 50 dos, 50 brasse, 50 nage libre (1 nageur par épreuve) et **100 4 nages** => tous les nageurs de chaque équipe nagent cette épreuve.

Classements au temps.

Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons)

4 x 50 4 nages, 4 x 50 nage libre. Chaque nageur dispute les deux relais.

Classements au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury de la compétition :

Le Jury est constitué par la ligue organisatrice selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

RAPPEL : Les vêtements techniques de natation homologués World Aquatics ne sont pas autorisés aux 13 ans et moins

Mode de participation :

Tout nageur doit impérativement participer à deux épreuves individuelles (un 50 et le 100 4 nages) ainsi qu'aux deux relais.
Un club peut engager une nouvelle équipe à la seule condition que les précédentes soient complètes.
Chaque équipe sera composée de quatre nageurs. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral, quelle que soit la configuration des équipes, classées ou non.
À l'issue de la première épreuve, aucun changement/remplacement de nageur ne pourra être effectué.

Gestion des remplaçants ou des équipes particulières :

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition).
Pour éviter toute confusion avec la compétition « officielle », il est demandé au gestionnaire de créer directement avec le logiciel extraNat-Pocket une compétition « locale » en utilisant un autre vocable pour le titre de cette compétition. Cette compétition pourra contenir des épreuves individuelles pour les remplaçants, des équipes mixtes, des équipes composées de plusieurs clubs.
Dans ce cas précis, le gestionnaire transmettra à odp@ffnatation.fr les résultats de cette compétition spécifique au format FFNex.



Natation

Course 2025



Classements spécifiques à la compétition :

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (individuelles et relais) et, dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour un classement général. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais ne sont pas doublés.

Le classement national des Interclubs Aveniris sera publié fin décembre, dans son intégralité. **Toute compétition remontée sur le serveur fédéral après le 23 décembre ne sera pas prise en considération, sans aucun recours possible.**

Cette compétition entre dans le cadre des compétitions par équipes octroyant des points au classement national des clubs.

PÉRIODE DE RÉCLAMATION - DE CORRECTION DES RÉSULTATS :

Il appartient à chacun, Ligues, Comités Départementaux, clubs, entraîneurs, de vérifier **dès la publication des résultats de la compétition** que les temps des nageurs et classements des équipes soient bien conformes à ceux qui auront été annoncés sur le lieu de la compétition.

Le **classement publié ici** sera rendu **définitif le 30 décembre** et donc, non modifiable après cette date. La période de réclamation est fixée à 8 jours après la compétition.

Classement national des clubs « L'équipe » :

Le classement final des interclubs se fera à l'addition des points obtenus par chaque équipe de club.

Le premier club au classement national totalise 1.300 points.

Récompenses :

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Programme et horaires :

L'ordre des épreuves et les horaires sont laissés à l'initiative des ligues.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition.

Coupe Interclubs Avenirs 30 Novembre

- 25 mètres - 6 à 8 couloirs
- Chronométrage semi automatique ou automatique si possible
- En webconfrontation
- Date limite des engagements mercredi 26 novembre - 23h59

- Les poules sont organisées par les départements ou regroupement de départements (mutualisation)
- Catégories : Avenirs
- Performances insérées dans les classements FFN
- Qualificatif pour le LNA Challenge 2026 et au classement national des clubs

- Compétition par équipes de 4 nageurs
- Toutes les épreuves inscrites au programme doivent être nagées
- Les équipes qui ne respectent pas ces 2 critères ne peuvent pas être classées
- Compétition ouverte aux nageurs licenciés en Nouvelle Aquitaine

- Tout nageur doit impérativement participer à deux épreuves individuelles (un 50 et le 100 4 nages) ainsi qu'aux deux relais. Un club peut engager une nouvelle équipe à la seule condition que les précédentes soient complètes
- Des équipes mixtes pourront être engagées. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral
- À l'issue de la première épreuve, aucun changement/remplacement de nageur ne pourra être effectué
- Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition). Important : les remplaçants devront faire l'objet d'une compétition à part

- S'agissant d'une compétition par équipe, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.